Nom de la zone : Duplessis **Date : 7 juin. 23**

Catégorie de problématique : 3. Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides ou hydriques

- **Autre catégorie #1 (facultatif) :** Au besoin, choisissez un élément
- **Autre catégorie #2 (facultatif) :** Au besoin, choisissez un élément

Autre(s) nom(s) pour cette catégorie dans le PDE (facultatif) :

Catégorie présente : ☐

Catégorie potentiellement présente : ☐

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :

DESCRIPTION FACTUELLE :

Le territoire de la ZGIEBV de Duplessis est couvert de 6,56 % de milieux humides, soit 10 592,49 km². Leur diversité est importante et varie selon les secteurs. En effet, la partie nord du territoire est dominée par des tourbières boisées ombrotrophes et des tourbières ouvertes indifférenciées alors que la partie sud-ouest semble dominée par des marécages arborescents. Finalement, ce sont des tourbières ouvertes indifférenciées, localement extrêmement abondantes, qui semblent majoritaires sur les côtes de la Minganie à Blanc-Sablon[1,2].

La problématique se définit par la destruction ou l'altération de marécages, marais et tourbières au profit de bâtiments, de sites miniers, d'infrastructures, de circulation reliée à la villégiature ou encore de mise en eau de réservoirs hydroélectriques.

Un exemple de la réalité de cette problématique sur les milieux humides du territoire est celui de la plaine Checkley. Il s'agit d'une tourbière ombrotrophe de 344 ha, caractéristique de la région. Située à l'ouest de la ville de Sept-Îles, elle est bordée par la route 138 et la route de la Pointe-Noire, adjacente à une zone industrielle d'importance pour la région ce qui la soumet à de nombreuses pressions anthropiques. Ce site abrite des oiseaux nicheurs et est incluse dans la Zone importante de conservation des oiseaux (ZICO) de Sept-Îles. Ce lieu est utilisé pour la chasse, la cueillette et l'observation de la faune et possède un fort potentiel pour l'acquisition de données scientifiques et la pratique d'activités éducatives [3]. Afin de protéger ce site d'une grande valeur écologique, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a entamé les démarches avec le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe afin de faire de ce site un refuge faunique.

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants : (Suite)

CONSÉQUENCES PRINCIPALES : *[Lister les impacts principaux engendrés]*

La destruction ou la perte de marécages, marais et tourbières induit une perte de services écologiques rendus par les milieux humides tels que la filtration, le stockage et la purification de l'eau, la perte d'habitats faunistiques et floristiques, la perte de connectivité dans l'habitat du poisson, ainsi que l'érosion[3].

LOCALISATION GÉNÉRALE : *[Donner un aperçu général de la distribution des problématiques de cette catégorie sur votre territoire. La localisation précise n'est pas nécessaire.]*

Les milieux humides du littoral sont les plus menacés avec, d'une part le processus d'érosion, et d'autre part les aménagements et les pollutions d'origine humaine. Les milieux humides situés dans les terres sont principalement menacés à proximité des infrastructures et habitations, qu'elles soient de villégiature ou de travail.

2) Les problématiques de cette catégorie sont causées par les éléments suivants dans la zone:

Au niveau du littoral, les changements climatiques et l'érosion peuvent entraîner la modification de milieux humides via le retrait de la côte. Les activités portuaires et industrielles, l'urbanisation, le remblayage de marais salés, ainsi que les rejets locaux d'eaux usées domestiques, industrielles et municipales peuvent aussi affecter les milieux humides à différentes échelles. Finalement, le passage de véhicules hors-route (VHR) au niveau des berges et des embouchures de ruisseaux et de rivières cause de nombreux impacts qui incluent la dégradation des milieux humides sur le territoire de Duplessis[3].

Pour ce qui est du reste du territoire de Duplessis, le développement urbain et industriel, le développement du réseau routier, la dévégétalisation des berges dans un contexte de villégiature, l'exploitation de tourbe, forestière et minière, le mauvais aménagement de traverses de cours d'eau et de ponceaux, l'aménagement de centrales hydroélectriques, le passage de VHR à l'extérieur des sentiers aménagés à cette fin, le développement hydroélectrique, ainsi que les polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations sont toutes des causes de destruction et de dégradation des milieux humides sur le territoire [1].

Finalement, il est considéré que le manque de connaissances scientifiques généralisé sur le territoire de l'OBV accentue la problématique en ne permettant pas l'identification de problèmes concrets en régions difficilement accessibles. De plus, le manque de connaissances de la population relatif aux milieux humides, causé par le manque de sensibilisation, peut engendrer des comportements causant des dommages à ces écosystèmes d'importance.

[1] OBVD, 2019. Présentation des milieux humides et du réseau hydrique présents sur le territoire de l'OBV Duplessis en vue du futur Plan régional des milieux humides et hydriques. Document interne. Organisme de bassins versants Duplessis (OBVD), Sept-Îles, Québec, 26p.

[2] OBVD, 2023. Plan Directeur de l'Eau de Duplessis, analyse des bassins-versants. Portrait. Document interne. Organisme de bassins versants Duplessis (OBVD), Sept-Îles, Québec, 133p.

[3] Canards Illimités Canada, 2009. Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Côte-Nord, [En ligne], URL : https://www.ducks.ca/assets/2016/12/PRCMH_R09_CTND_2009_portrait_texte.pdf.